
COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL
Séance de l'Organe délibérant du 26 juin 2003

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'avantage de vous faire part des communications municipales suivantes :

1. ADMINISTRATION GENERALE (François Gillièron)

✓ Manifestation du 1^{er} août

D'entente avec l'Union des Sociétés Locales, la commémoration de notre Fête nationale aura lieu, cette année, le jour même du 1^{er} août, soit le vendredi.

La Jeunesse de Cugy prend quasiment l'ensemble de l'organisation de cette journée en ré-introduisant, dans l'après-midi, un rallye familial, en préparant la buvette et en mettant sur place, si possible, un feu d'artifice communautaire.

La partie officielle aura lieu, en début de soirée, sur le site du Billard, avec un accompagnement musical mis en place de M. Thierry Guisolan qui assurera également le bal. Cette année, suite à des circonstances liées au décès de notre ami Paulet Stoudmann, il n'y aura pas d'intervention du chœur d'hommes. Le pacte de 1291 sera lu par une ou un jeune de 18 ans et le toast à la Patrie sera présenté par une personne de notre village.

La Jeunesse de Cugy a proposé d'organiser un feu d'artifice communautaire, comme c'est le cas dans plusieurs communes et un tout-ménage, sous pli fermé, va être distribué dans notre commune avec, en annexe, un bulletin de versement permettant de réunir, si possible, une certaine somme permettant l'intervention d'un artificier.

La partie récréative se déroulera comme d'habitude dans le refuge du FC Cugy rénové. A ce sujet, et après en avoir informé la Commission des Finances, le coût d'aménagement – carrelages et cuisine – qui sera soumise a une demande de prêt de la commune, sera provisoirement mis à disposition de cette société sportive désireuse de procéder rapidement à cette rénovation, par une mise à disposition provisoire des fonds nécessaires. Une procédure de prêt communal, destiné à faciliter l'octroi de prêts communaux à des sociétés et le préavis demandant l'octroi vous seront présentés à la rentrée de septembre.

✓ Projet de mise à disposition de la Grande salle pour spectacles de théâtre

La Municipalité a été consultée par M. Bertrand Jayet, auteur théâtral, organisateur de spectacles qui désire mettre sur pied, dans notre Grande salle, dix soirées théâtrales de deux jours, occupant ainsi notre Maison villageoise.

Le principe de cette organisation donnerait à notre Maison villageoise, l'occasion de créer, en quelque sorte, une activité culturelle puisque l'idée de M. Bertrand Jayet consiste à mettre à disposition de diverses troupes de théâtre, notamment des amateurs, qui, alors qu'elles préparent une pièce à l'occasion d'une soirée dans leur commune, de pouvoir présenter hors de leur cercle de spectateur. Par ailleurs, et nous en avons averti M. Jayet, la location de cette Maison villageoise sera facturée au tarif "non société locale" ce qui représentera, en gros, environ Fr. 24'000,-- par année.

L'Union des Sociétés Locales a été informée de ce projet et nous allons consulter les sociétés locales habituellement utilisatrices de notre Maison villageoise pour mettre, si possible, un calendrier pour 2003-2004 et, éventuellement pour la saison 2004-2005.

En effet, il faut tenir compte, dans ce projet prévoyant ainsi dix vendredis et dix samedis, du fait que nos sociétés locales, nos écoles et d'autres utilisateurs occasionnels restent prioritaires dans l'occupation de notre installation. Nous pensons aux soirées du chœur d'hommes, de Jeunesse, aux lotos et autres manifestations.

2. **FINANCES** (François Gillièron)

✓ Bascule d'impôt

Nous avons reçu le détail concernant notre commune de l'incidence de cette célèbre bascule d'impôt. Vous avez pu voir, dans le quotidien 24 heures, le tableau présentant, pour chaque commune, l'incidence précitée.

Voici, pour notre commune, la présentation que nous a fait parvenir M. Denis Décosterd, chargé de mission dans le cadre d'EtaCom.

...

En résumé, le quotient de Cugy devrait se situer à 60,5, le canton montant à 152, représentant un total de 212,5 contre 214 actuellement, 85 + 129.

Cette détermination peut :

être proposée par la Municipalité dans le cadre de l'arrêté d'imposition ;

faire l'objet d'une proposition différente, par exemple, pour notre commune, de monter à 62, ce qui, avec le canton à 152, représenterait une charge totale inchangée par rapport à notre statut actuel à 214.

Dans ce cas, l'arrêté d'imposition proposé par la Municipalité devrait être soumis à votre Conseil communal après étude par la Commission des Finances et le résultat du vote pourrait faire l'objet d'un référendum.

Il nous paraissait intéressant de vous donner des précisions étant entendu que la Municipalité procédera à une projection avant de vous faire sa proposition.

3. **INFORMATION** (François Gillièron)

✓ Circulation

Lors de sa séance de lundi dernier, la Municipalité a reçu M. Jean-Marc Dupasquier, ingénieur du bureau Transitec SA pour étudier la suite de l'aménagement de la circulation sur l'ensemble de notre territoire en vue de préparer un préavis à la rentrée.

Toutefois, et vous aurez certainement vu dans la presse les réflexions du Bureau de Prévention des Accidents (BPA) et celles du TCS concernant les zones 30 km/h et les zones de rencontres (20 km/h). Nous avons considéré que les réflexions du BPA demandant de mettre en

vigueur le plus possible de zones 30 km/h étaient parfaitement justifiées et nous avons pris la décision de préparer, pour la rentrée également, un plan à réaliser rapidement, sur une série de chemins communaux, notamment ceux ayant déjà fait l'objet d'études, chemins de la Chavanne, des Esserts, rue du Village ainsi que d'autres restant encore à déterminer. Cette décision doit satisfaire ainsi le besoin réel de sécurité à mettre rapidement en réalisation.

4. **INSTRUCTION PUBLIQUE** (Jacqueline Franzini)

✓ Ecoles

Un questionnaire avait été envoyé à tous les parents d'élèves des classes enfantines à la 4^{ème} de notre Commune afin de savoir si cela répondait à un besoin d'avoir un service de repas chauds. Au vu du succès rencontré, dès la rentrée d'août ce sera proposé, quatre fois par semaine. Ainsi un traiteur avec la label "Fourchette verte" nous apportera journalièrement ces repas.

5. **SECURITE SOCIALE** (Jacqueline Franzini)

✓ Action sociale

Dans sa séance du jeudi 02 novembre 2000, votre Organe délibérant acceptait le préavis municipal n° 48/2000, postulant une participation maximale de Fr. 3.-- des communes membres de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Prilly-Echallens (ARASPE). En ce début d'année, la commune de Prilly, siège du Centre Social Régional Prilly-Echallens (CSR) dénonçait la convention au vu des coûts supplémentaires qu'elle assumait seule, à moins que les communes acceptent de participer plus dans les coûts. Par conséquent, dans le courant de cet automne, un préavis vous sera présenté pour proposer un plafond maximum de Fr. 5.-- par habitant au lieu des Fr. 3.-- pour l'ARASPE. Il est vrai que l'on pourrait juger la situation comme étant un chantage, mais comme la loi vaudoise est en pleine révision, le troisième train de mesures EtaCom concernant le social justement, n'est pas connu avec ce que cela va impliquer pour les communes, l'intention de régionaliser les Associations Cantonales des Assurances Sociales (ACAS) à court terme, puis inclure dans les CSR, la seule chose que l'on peut affirmer est que l'on ne sait pas où l'on va.

6. **ROUTES** (Gilles Renaud)

✓ Motion Boand

La création des places de parc dans la partie supérieure du chemin de la Cavenettaz s'effectuera dans le cadre de l'aménagement du carrefour rue du Village, chemin de la Cavenettaz.

Nous en avons ainsi terminé avec les communications que la Municipalité désirait vous donner ce soir et nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

La secrétaire :

F. Gillièron

J.-M. Goumaz